



RESPECTER LA  
RÉGLEMENTATION LIÉE A LA  
PRÉVENTION DES RISQUES  
MAJEURS C'EST RÉDUIRE  
L'IMPACT POTENTIEL  
D'UN PHÉNOMÈNE  
NATUREL SUR LES FORÊTS.

Inondations, mouvements de terrains, incendies de forêt, avalanches, tempêtes, gonflements ou retraits des sols argileux, séismes, éruptions volcaniques...

Autant d'évènements naturels susceptibles de fragiliser les forêts alors même que dans certaines zones (littoral et montagne), elles jouent un rôle de protection important vis-à-vis de ces risques.



On a tous  
un rôle  
à jouer

## Qu'est-ce qu'un plan de prévention des risques (PPR) ?

Le PPR s'inscrit dans une politique globale de prévention des risques dont il est l'outil privilégié. Il délimite différentes zones, exposées directement ou indirectement à un aléa et y prescrit des règles.

Il peut porter sur un type de risque naturel spécifique, comme par exemple le risque naturel d'inondation (PPRI) ou de feux de forêts (PPRIF) ou sur plusieurs risques naturels concernant le même territoire (ex inondations et séismes, éruptions volcaniques, mouvements de terrain, avalanches, feux de forêt, cyclone, tempêtes).

Le PPR est composé de trois documents : une note de présentation, un ou plusieurs documents graphiques délimitant les zones et un règlement. ([R562-3 du CE](#))

**Les coupes et travaux en forêt peuvent être réglementés selon les zones.**

Le plan de prévention des risques naturels (PPR) constitue une servitude d'utilité publique, opposable aux tiers et il est annexé au plan local d'Urbanisme (PLU).

## Comment s'assurer que la forêt est dans un PPR ?

- Site [geoportail.gouv.fr](#) : localiser : adresse ou carte → Accéder à mes risques → télécharger le rapport de risques près de chez moi OU risques naturels identifiés / risques technologiques identifiés → accès au document d'information communal sur les risques majeurs DICRIM → Voir les références du PPR puis se rapprocher de la direction départementale des territoires du département en question (DDT)
- Site [géoportail-urbanisme](#) : couches → servitudes utilité publique → sécurité publique → ouvrages et plans de prévention des risques → SOIT sélection de tout de PLU (le règlement du PPR en fait partie) SOIT on clique sur le PPR et accès aux règlements et zonages.

**LISTES DES SIGLES  
ET ABRÉVIATIONS  
UTILISÉS**

PPR : Plan de Prévention des Risques  
PLU : Plan Local d'Urbanisme  
CE : Code de l'Environnement  
CF : Code Forestier

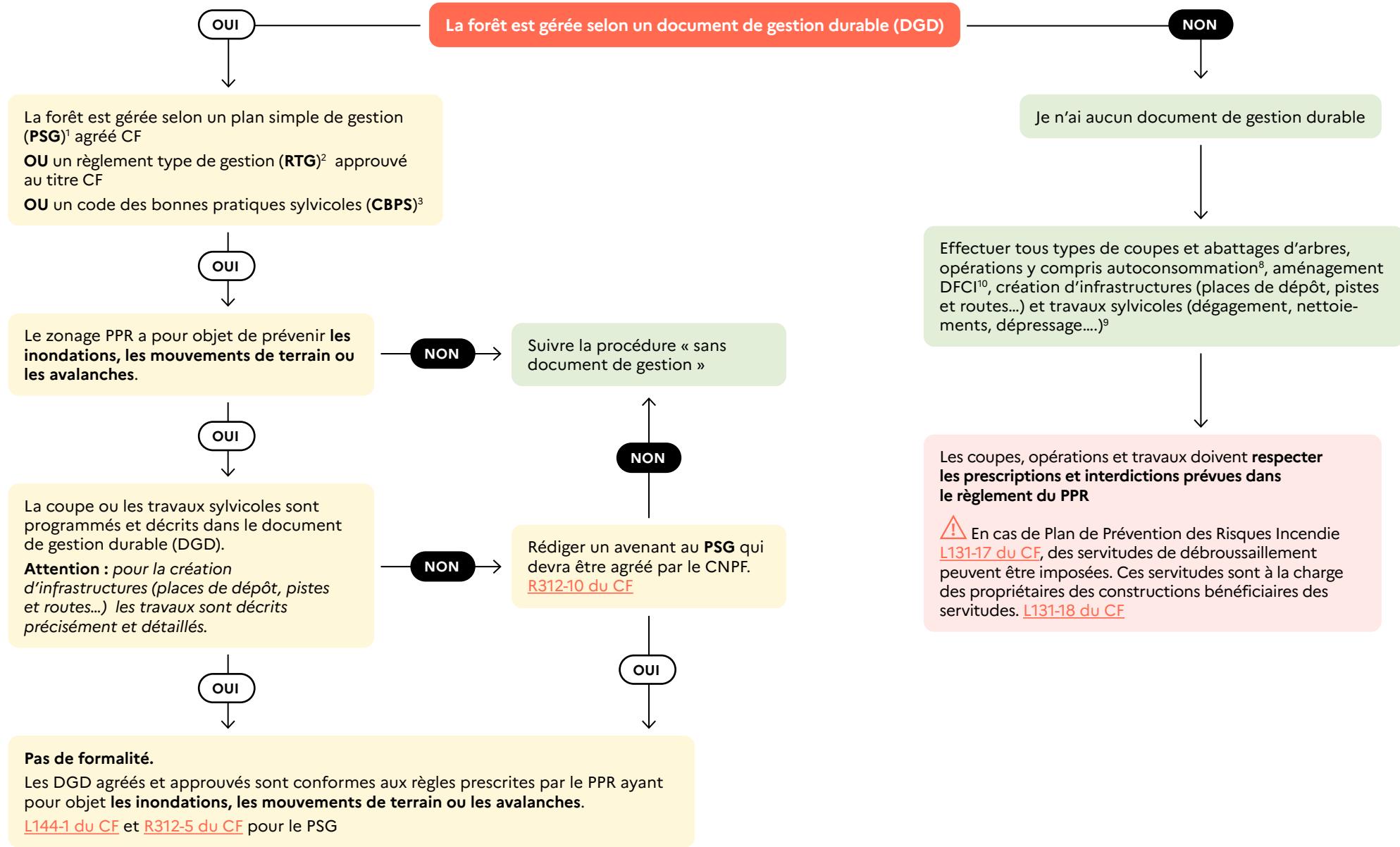
## Sommaire

**Fiche 24.1** Effectuer des travaux sylvicoles ou des coupes dans un zonage PPR

**Fiche 24.2** Pour en savoir +



## Effectuer des travaux sylvicoles ou des coupes dans un zonage PPR




**POUR  
EN SAVOIR +**

- Site des Ministères Territoires, Ecologie et Logement : [ecologie.gouv.fr](http://ecologie.gouv.fr)

Pour un appui des techniciens et ingénieurs du CNPF sur la gestion de votre bois : [cnpf.fr](http://cnpf.fr)


**FICHE RÉDIGÉE PAR :**

Audrey MARCOU, juriste au CNPF avec l'appui de :

- Sylvain PILLON et Lionel DEPEIGE du CNPF
  - La Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages | Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature au sein des Ministères Territoires Ecologie Logement
  - La Direction de la Police et du Permis de Chasser (DPPC) de l'OFB
- Novembre 2025